

Envoyé en préfecture le 03/06/2022

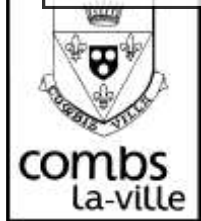
Reçu en préfecture le 03/06/2022

Affiché le 03/06/2022

ID : 077-217701226-20220530-DEL_30MAI22__9-DE

SLOW

Commune de COMBS LA VILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mai 2022

Délibération n° 09

Date de convocation

20.05.2022

Date d'affichage

24.05.2022

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 33

Objet : Convention de partenariat dans le cadre des évènements « Croyances et République : mieux vivre ensemble » du 12 mai au 14 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ* – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. P. SEDARD par Mme MM. SALLES – M. J. SAMINGO par Mme M. GOTIN – Mme C. LAFONT par Mme F. SAVY – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK – Mme C. VIVIANTE par Mme LA. MOLLARD-CADIX

Absente

Mme A. MEJIAS

Monsieur Jérémie RANQUE a été élu secrétaire de séance.

** Monsieur Bernard ZAOUÏ étant Président de la Licra a souhaité ne pas prendre part au vote*

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121 - 29,

VU l'avis de la commission municipale Animation, Epanouissement Culturel et Sportif

CONSIDERANT la nécessité de faire approuver par le Conseil Municipal, la signature d'une convention de partenariat avec la LICRA 77 dans le cadre des évènements « Croyances et République : mieux vivre ensemble » qui se tiendront du 12 mai au 14 juillet 2022

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de signer une convention de partenariat avec la LICRA 77 dans le cadre des évènements « Croyances et République : mieux vivre ensemble »

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 30 mai 2022

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 33
Contre : -
Abstentions : -
NPPV : 1 (M. B. ZAOUI)

Envoyé en préfecture le 03/06/2022

Reçu en préfecture le 03/06/2022

Affiché le 03/06/2022

ID : 077-217701226-20220530-DEL_30MAI22__9-DE

SLOW